

Procès-verbal

Le jeudi 26 juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Pierre GAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Fernand ANDRADE

Présents : Pierre GAUTHIER, Carole BRISSEAU, Chantal HUGAND, Fernand ANDRADE, François BOULANGER, Edith MORVAN, Claudette JACQUES, Martine MAURY

Absents et excusés : Franc SECULA

Ordre du jour :

Délibération :

- RH

Informations :

- Salle des fêtes
- 13 juillet

Délibérations du conseil :

Répartition des sièges au sein du conseil communautaire Application du droit commun (N° DE_2025_22)

Après avoir rappelé :

- La circulaire préfectorale du 28 mars 2025 relative à la recomposition des conseils communautaires en vue du renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;
- L'information transmise par la Communauté de Communes en date du 18 juin 2025, indiquant que le conseil communautaire a décidé d'appliquer la répartition des sièges selon le droit commun, conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Que cette option garantit la représentation de l'ensemble des communes membres au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 :

D'accepter l'application des dispositions du droit commun pour la détermination du nombre et de la répartition des sièges du futur conseil communautaire, telle qu'arrêtée par le Préfet en l'absence d'accord local spécifique.

Article 2 :

De ne pas solliciter d'accord local dérogatoire à la répartition de droit commun.

Article 3 :

De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Libourne et au Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols.

Délibération : adoptée

Délibération : PLUi-H -PADD : les documents sont donnés aux élus pour l'approbation du PADD au prochain conseil.

Informations diverses :

- Salle des fêtes : surcout de 1300€ car le CSPS oblige un autre type de compteur de chantier et une consignation des réseaux.
- 13 juillet : suite à la cession d'activité de l'entreprise en charge du montage du barnum, une tente nomade sera montée.
- Journées Européennes du Patrimoine : Possibilité de trouver un bénévole pour faire des visites commentées
- Trottoir cantine : suite à l'arrache des arbustes pour la peinture des façades, les réseaux d'eaux pluviales sont endommagés. Des travaux de réhabilitation seront fait pour un montant de 1 090€ HT.

Questions diverses :

- Engazonnement : bien avance, arrosage grâce à la réserve d'eau pluviale (60 hL) installée lors des travaux de la mairie en 2008.
- Église : Une gouttière pourrait être bouchée, aux beaux jours il sera possible d'y accéder.
- Isabeau de Nogent a rouvert suite à un avis favorable de la commission de sécurité.
- Villesèque : Une seconde fuite de gaz a été repérée. Les raisons étant les mêmes que la fois précédentes, Monsieur le Maire a demandé à la SOGEDO et au SIEA d'étudier et solutionner cette problématique. Face à l'inquiétude de certains administrés, Monsieur le Maire rappelle que les travaux liés à la fuite de gaz sont toujours en cours et reste la priorité. Mais pour se rassurer et trouver une solution durable des discussions commune entre la SOGEDO, le SIEA, l'entreprise ayant réalisée les travaux en 2005 et la mairie sont demandées.

La séance est levée à 19h30.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 4 septembre à 18h30.

Pierre GAUTHIER
Président de séance

Fernand ANDRADE
Secrétaire de séance